

Laurence VANCEUNEBROCK-MIALON
Députée de l'Allier - 2e circonscription
Commissaire aux Affaires Sociales

François DE RUGY
Ministre de la Transition écologique et solidaire
Hôtel de Roquelaure
246, Boulevard Saint Germain
75700 Paris

Paris, le 15 mai 2019

Monsieur le Ministre de la transition écologique et solidaire,
Cher François,

Nous sommes en état d'urgence climatique et devons, pour en sortir, nous engager dans une révolution écologique inédite.

Il y a effectivement urgence écologique mais qui réclame que la transition accompagne nos concitoyens, sans confondre urgence et précipitation. Prenons garde de ne pas sombrer dans une pernicieuse frénésie.

Un(e) député(e) se doit d'être également le relais entre les citoyens et le gouvernement. Aujourd'hui, je me permets de vous interpeller sur le déploiement des éoliennes industrielles en France. J'ai pu constater les méthodes des promoteurs éoliens sur ma circonscription, celle de Montluçon, dans l'Allier, notamment, mais également dans tout le département. Il s'agit pour ces sociétés, souvent étrangères, de monter des financements complexes, voire douteux, de démarcher les communes, de leur faire miroiter des recettes bien éloignées de la réalité en proposant des implantations d'éoliennes au mépris des données locales en matière de patrimoine et d'écosystème.

Par ailleurs, la question du démantèlement des infrastructures n'est jamais clairement évoquée par ces sociétés spéculatrices. Et pour cause, aux tonnes de béton qui resteront dans les sols s'ajoute le problème, non moins épineux, du recyclage des pâles constituées d'un mélange de fibres de verre et de résine de polyester qui, pour l'instant, n'est pas résolu, comme l'indique Arnaud Leroy, président de l'ADEME. Il s'agit pourtant d'une donnée environnementale essentielle puisqu'il est question du traitement de futurs déchets et de polluants potentiels : une note qui s'annonce salée et que devra traiter de futurs déchets et de polluants potentiels : une note qui s'annonce salée et que devra acquitter la prochaine génération et notamment les descendants des propriétaires de terrains où sont installées les infrastructures. Le loyer perçu pendant la durée du bail ne permettra pas de couvrir les frais qui peuvent être estimés à plusieurs centaines de milliers d'euros par pylône.

Nous voyons déjà dans nos campagnes fleurir des projets éoliens totalement détachés du contexte local. Une cinquantaine de projets sont en discussion ou à l'étude dans le département de l'Allier, département qui compte parmi les moins ventés de France ! En juin 2018, le conseil départemental, soucieux de la préservation des paysages Bourbonnais, a signé une motion appelant à la plus grande vigilance quant au risque bien réel de développement anarchique de projets éoliens de grande hauteur. Nos départements ruraux misent sur le tourisme et ont fait d'énormes efforts financiers concernant l'aménagement du territoire, la mise en valeur du patrimoine.

Alors comment comprendre des projets éoliens à proximité de sites remarquables ?

En mars 2019, vous avez déclaré « *Il s'agit bien d'avoir zéro émission [net] de dioxyde de carbone d'ici à 2050. [...] cela veut dire ne pas émettre plus de CO2 que ce que peuvent absorber nos sols et nos forêts à cette échéance.* » Alors comment comprendre les projets d'éoliennes industrielles qui fleurissent en pleine forêt? Cela passera nécessairement par une déforestation, un saccage des sols et sous sols forestiers qui pourtant sont des réserves d'eau et des zones de stockage du carbone. Il est difficile d'entendre qu'il puisse s'agir de projets écologiques quand en même temps, c'est un massacre de la biodiversité qui s'annonce.

Les décrets n° 2018-1054 du 29 novembre 2018 relatifs aux éoliennes terrestres, à l'autorisation environnementale et portant diverses dispositions de simplification et de clarification du droit de l'environnement et n° 2018-1217 du 24 décembre 2018 visent à intensifier l'implantation des éoliennes

laurence.vanceunebroek-mialon@assemblee-nationale.fr

Assemblée nationale - 126, rue de l'Université - 75355 Paris 07 SP

sur le territoire national en accélérant notamment le règlement des contentieux éoliens par la suppression du double degré de juridiction et à expérimenter pendant une durée de trois ans la mise en place d'une participation du public par voie électronique en remplacement de l'enquête publique.

S'il est louable de vouloir accélérer le déploiement des énergies renouvelables, il me semble pour autant primordial que la nation entière soit associée au grand chantier de la mutation énergétique. Nous devons tous être concernés et prendre notre part. Exclure de fait les citoyens de la procédure, c'est prendre le risque de décisions en inadéquation avec les contraintes locales, décisions que la génération future paiera de plein fouet.

Les contestations et les recours sont nombreux car, sur l'ensemble du territoire national, les éoliennes industrielles interrogent quant au respect de la biodiversité, à l'impact sur le compactage des sous-sols et les nappes phréatiques des socles en béton (1500 tonnes / éolienne), à la détérioration des paysages et au recyclage de ces infrastructures.

Il est urgent, M. le ministre, de développer des solutions énergétiques éco-responsables en organisant un déploiement raisonné, concerté et adapté à chaque territoire des nouveaux systèmes de productions énergétiques que sont les éoliennes industrielles terrestres mais aussi le photovoltaïque, l'hydroélectricité, la géothermie, la méthanisation : il s'agit du défi des quinze années à venir. Cela ne peut se faire sans un pilotage main dans la main entre les services de l'État et les élus locaux qui n'ont actuellement plus qu'un rôle consultatif.

Ne laissons pas notre avenir énergétique aux mains de vendeurs de vent pressés de faire quelques substantiels bénéfices parfois au mépris de nos territoires.

La situation climatique nous oblige : c'est une vision d'avenir que nous devons à nos concitoyens, ne courrons pas le risque d'aggraver ce qui est déjà catastrophique.

Sachant compter sur votre attention, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de ma profonde considération.

Laurence Vanceunebrock-Mialon

